

SafB – Synergies africaines en Belgique, asbl

E-mail : safbasbl@yahoo.fr

Rue de la Colonne 54/4

1080 – Bruxelles.

**Observations relatives au livre de Damien
VANDERMEERSCH :**

« *Comment devient-on génocidaire ?* »

- Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins ! -

Éditions GRIP 2013.

Bruxelles, Avril 2014.

Introduction

En fin de l'année 2013, Monsieur Damien Vandermeersch a sorti un livre portant le titre : « **Comment devient-on génocidaire ? – Et si nous étions tous capables de massacrer nos voisins** ». Un livre publié par le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP), avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Damien Vandermeersch est avocat Général à la Cour de Cassation et professeur à l'Université de Louvain et à l'Université Saint-Louis – Bruxelles. Son livre serait le fruit de ses investigations commencées dans les années 1995, sur le drame rwandais qui a débouché en un « Génocide ». Juge d'Instruction à l'époque, il avait été chargé de s'occuper de ce dossier, suite à une plainte déposée au Tribunal de Bruxelles par une victime belgo-rwandaise qui avait perdu sa famille au Rwanda durant ces événements macabres.

La Fédération Wallonie-Bruxelles a recommandé le livre comme outil pédagogique et didactique pour les écoles de la Communauté Française – Enseignement obligatoire et de Promotion sociale. C'est ce qui a motivé l'association « *Synergies africaines en Belgique* » à réagir sur le contenu de ce livre, au vue de cette utilisation scolaire. En effet, une lettre circulaire N° 4747 du 25/02/2014, signée conjointement par Monsieur Rudy Demotte – Ministre-Président de la Fédération et par Madame Marie-Martine Schyns - Ministre du secteur de l'Enseignement, l'impose aux écoles.

Or, ce livre sur le génocide rwandais en 1994, souffre de plusieurs lacunes, de trop d'approximations et surtout d'importantes omissions. Dans ces conditions, l'auteur peut formuler difficilement des conclusions objectives sur ce qui s'est réellement passé au Rwanda ; et à fortiori de les transmettre aux Jeunes Belges comme un enseignement! De plus, en écrivant son livre 20 ans après, Monsieur D. Vandermeersch ne tient pas compte des résultats d'enquêtes du TPIR – Tribunal Pénal International sur le Rwanda, qui mettent en question et/ou réfutent certains faits. Notamment en ce qui concerne certaines contre-vérités qui avaient été inventées par les Lobbyings du Front Patriotique Rwandais – FPR. Par exemple, sur la « Planification du génocide », le TPIR n'a trouvé aucune preuve crédible pour assoir cette thèse. Pourtant, D. Vandermeerch affirme en disposer sans les étayer. Or, les deux instances judiciaires ont toujours collaboré. Dès lors, il apparaît à tout lecteur avisé, que son livre manque de rigueur scientifique, et ne peut en aucun cas servir d'outil pédagogique.

Dans le cadre des recherches de notre association sur l'Afrique, nous nous devons de transmettre à qui de droit, nos observations sur ce livre. C'est ainsi qu'en date du 10 mars 2014, nous avons envoyé à Monsieur Rudy Demotte, Ministre-Président, et à Madame la Ministre Marie-Martine Schyns, une lettre de protestation, avec copie pour information aux autorités fédérales et régionales belges, ainsi qu'à tous les présidents des partis politiques belges. Nous pensons que l'énigme que constitue le drame rwandais, que l'ONU qualifia de "Génocide rwandais" et que certains, ont appelé "Génocide des Tutsis au Rwanda", n'est pas

encore élucidée. La circulaire ci-dessus mentionnée semble ignorer que le livre de D. Vandermeersch prend parti dans la problématique rwandaise et comporte énormément de lacunes. En négligeant de nombreux faits de ce qui s'est passé au Rwanda, ce livre est exempt de clairvoyance et du sens de la mesure ; caractéristiques nécessaires à l'efficacité de l'éducation des enfants, pour développer en eux le sens de discernement qui les rendra des adultes responsables.

De même, en date du 23/03/2014, nous avons envoyé nos observations à Monsieur Damien Vandermeersch, avec copie pour information à son éditeur, le GRIP. Nous lui avons fait remarquer qu'il y a encore des recherches en cours, et que les résultats risquent de contredire certaines de ses affirmations et de ses hypothèses. Ainsi, nous avons mentionné entre autres le livre de Bernard Lugan : « *Rwanda : Le génocide en questions* », Editions Du ROCHER 2014. De même, nous lui avons fait savoir que s'il est important de sensibiliser les Jeunes Belges à la problématique de la tragédie que vit la Région des Grands Lacs ; il faut surtout faire preuve de modestie, d'objectivité et donc du recul nécessaire pour mieux analyser cette situation dramatique dans laquelle, la Belgique fut l'un des acteurs principaux. Développer l'esprit critique des jeunes est essentiel mais il est indispensable de leur donner toutes les cartes, sans à priori, et sans omettre les avancées actuelles des enquêtes.

Nous vous invitons à lire, et surtout à réagir sur les observations ci-dessous, montrant notamment la dangerosité d'enseigner des faits encore en question, en les présentant comme relevant d'une réalité historique ou d'une enquête fouillée et indépendante.

Observations relatives au livre de Damien VANDERMEERSCH :

« Comment devient-on génocidaire ? »

(Éditions GRIP 2013)

Étant donné que le livre de Damien Vandermeersch a été sélectionné au niveau de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme matériel didactique et pédagogique, il faut d'abord préciser ce que devrait être un outil pédagogique.

Un outil pédagogique doit donner à l'enfant des connaissances pour une analyse la plus objective possible, afin d'orienter ses réflexions et les éléments de ses actions futures en vue de contribuer positivement à construire le monde, à commencer par sa propre Communauté.

Cet outil pédagogique est censé aider le Jeune Belge, qui qu'il soit et où qu'il soit, à avoir une vision claire, neutre et basée sur des faits historiques réels.

La lettre circulaire considère que l'ouvrage de Damien Vandermeersch « a une portée didactique et pédagogique » et « ... sera également diffusé ultérieurement dans tous les établissements d'enseignement secondaire de Wallonie-Bruxelles ». Or, au moment de notre première réaction, ce livre avait déjà été présenté au public à trois reprises au moins, et chacune de ces présentations avait suscité de nombreux commentaires et critiques défavorables, soulignant notamment :

- 1- L'omission d'éléments importants du grand puzzle que constitue le drame rwandais. Ce qui donne à l'ouvrage un parti-pris flagrant justifié par le déséquilibre de l'instruction à charge et à décharge en faveur du vainqueur de la guerre 1990-1994 au Rwanda. Ce déséquilibre de l'instruction a été généré par de faux témoignages, des témoins diligentés par les autorités rwandaises, le contexte officiel imposé et surtout par l'instrumentalisation officielle de la tragédie rwandaise qualifiée par les Nations-Unies de « Génocide rwandais » et sournoisement devenue « Génocide des Tutsis au Rwanda », suite à certaines enquêtes et aux manipulations des experts et des médias acquis aux thèses du FPR.
- 2- La guerre d'invasion du Rwanda qui commence le 1^{er} octobre 1990, a été présentée (par les médias occidentaux...) comme une guerre civile. Ce qui représente une manipulation délibérée, pour le besoin d'une cause..., qui se révélera plus tard être l'objet de plusieurs publications dont le livre ici évoqué, du Juge d'Instruction, Monsieur Fabien Vandermeersch.
- 3- Le Juge d'Instruction a avoué, lors d'une des présentations de son livre, qu'il n'« a pas pris en considération les infiltrations des éléments du FPR dans la zone contrôlée par le gouvernement », alors qu'il a été établi que ces infiltrés sont à la base d'attentats à

la bombe, d'assassinats et de certains massacres de masse qui, pour taire – voire absoudre - les crimes et malversations du FPR, ont tous été systématiquement attribués au camp gouvernemental, et cela, avec une orchestration bien huilée des médias.

- 4- La dimension géopolitique du conflit rwandais n'a pas été prise en compte dans les enquêtes, comme l'a reconnu lui-même l'auteur, lors des débats qui ont suivi la présentation du livre. Or, non seulement l'impact géopolitique du drame rwandais est indéniable, mais plus encore, la géopolitique forme le plus important foyer d'où partent et viennent toutes les initiatives qui notamment ont conduit à l'échec l'action des troupes de l'ONU (la MINUAR) au Rwanda.
- 5- Au niveau des repères historiques de la société rwandaise, l'auteur ne tient pas compte de l'impact des relations interethniques au Rwanda sur le cours de différents événements. Lors d'une de ses présentations, quelqu'un dans la salle a notamment souligné, l'impact des événements de « *Rucunshu* »¹, sur le comportement et les réflexes des Rwandais, toutes races confondues, lors des situations analogues.

Les quelques exemples ci-dessous, tirés du livre de Damien Vandermeersch, montrent à suffisance la dangerosité d'enseigner une histoire tronquée, biaisée, manipulée, et qui de surcroît va servir d'outil pédagogique aux Jeunes Belges.

Omission de certains faits et références à des contre-vérités.

- Concernant « *Les grands repères* » entre 1885-1931 : (p. 13) L'auteur ne dit rien sur l'extermination des rois hutus de l'époque – *Abahinza* - par les rois tutsis d'abord. Plus tard, pour éliminer des rois hutus qui leur auront résisté, les rois tutsis seront épaulés dans cette tâche macabre par les colons allemands, puis belges. Par ce fait, ceux-ci vont assurer aux Tutsis la domination des pouvoirs politique, économique et culturel,

¹ Les événements de RUCUNSHU, qui eurent lieu vers la fin de l'année 1896, sont plus connus sous le nom de « **Coup d'Etat de RUCUNSHU** ». Il s'agit d'un conflit de pouvoir qui eut lieu entre deux clans tutsis, les « Abanyiginya », alors au pouvoir, et les Abega. Mibambwe IV Rutalindwa, *fils d'adoption* de Kigeri IV Rwabugiri, déjà intronisé pour lui succéder, fut attaqué par une rébellion armée menée par le Prince Kabare, frère de Kanjogera, la Reine-mère (*de substitution*). Celle-ci affirmait avoir eu avec le roi Rwabugiri, un fils dénommé Musinga, qu'elle considérait comme successeur légitime. Par ce coup d'Etat, le roi Mibambwe Rutalindwa fut défait et trouva la mort, ouvrant ainsi la porte à l'intronisation de Yuhi Musinga. Suite à cette guerre de succession, les princes Banyiginya furent systématiquement massacrés, les survivants s'enfuirent à l'étranger, principalement vers l'Ankole en Ouganda et le Bushi – actuel Sud-Kivu, en RDC. Ce conflit de pouvoir qui évolua en un pogrom, a marqué profondément l'esprit chez tous les Rwandais, et les poursuit jusqu'aujourd'hui. En effet, actuellement où la menace hutue n'inquiète plus le régime tutsi – FPR, le conflit d'antan, entre les Abega – clan du président Paul Kagame et les Abanyiginya – clan de feu Fred Rwigema, a ressurgi à nouveau. Fred Rwigema était le chef militaire du FPR, mais il fut assassiné par une aile des siens, tout au début de l'attaque du Rwanda, le 02 octobre 1990, rendant ainsi la place disponible à Paul Kagame, Major à l'époque et en formation militaire à **Fort Leavenworth** au Kansas – USA. Pour la majorité de la population rwandaise la sécurité sera toujours liée à une domination, d'un clan ou de l'autre mais malheureusement pas à la démocratie. Et ceci n'est jamais précisé dans ce livre.

renforçant ainsi le régime des servitudes - *Ubuhake*. Quelques chiffres en guise d'illustration à cette époque : nombre de chefs – 45 Tutsis et 0 Hutu ; la corvée et les châtiments de bastonnades, réservés aux seuls Hutus ; sur la semaine, 4 jours de travail forcé et non rémunéré – *Uburetwa* - dont 3 réservés au service du seigneur tutsi, et 1 jour pour l'Administration coloniale. Le Hutu n'avait donc pas de temps suffisant à consacrer à sa propre famille ; ce qui sera source de disettes fréquentes, voire de véritables famines. D'ailleurs, c'est ce calvaire enduré par la population pendant de très longues années qui est à l'origine des événements de 1959 qui ont scellés la Révolution sociale rwandaise.

- La « **Toussaint rwandaise** » - 1959 : (p. 13). Les violences ethniques de l'époque trouvent aussi leur origine dans le refus de partage du pouvoir par la fleur dirigeante tutsie. Lorsque le Conseil Supérieur du pays (CSP) présidé par le Mwami, se saisit du problème Hutu-Tutsi pour discussion, la réponse fut « *Niet* » ! Car pour les Seigneurs tutsis « *les deux groupes ne peuvent être frères, le seul lien entre les Hutu et les Tutsi étant la servitude* ». Donc pour eux, il ne peut y avoir un partage qu'entre les frères, comme cela ressort de leur communiqué émis dès la fin des travaux du Conseil. Cette radicalisation des notables tutsis a conduit à l'agression des leaders hutus et à l'assassinat de certains d'entre eux (Polepole, Mukwiye, Secyugu, ...) par les autorités tutsies. La situation a alors dégénéré, jusqu'à la révolution sociale de 1959.
- p. 18 : L'auteur écrit : « **C'est aussi le souvenir d'une fosse commune de près de 20.000 dépouilles** ». Ici, l'auteur ne précise pas en quel endroit, ne fusse que pour permettre une confirmation ou une infirmation de ce qu'il avance. Ne s'agirait-il pas plutôt du site de Kisaro, à Byumba, où le FPR nettoya systématiquement le territoire de sa population hutue en vue de faire place à des réfugiés tutsis et d'autres populations venues d'Ouganda ? Ici, le témoignage de **Deus Kagiraneza**, un ancien cadre du FPR, dans son audition devant le Sénat de Belgique – audition du vendredi 1^{er} mars 2002², est poignant. Il dit : « *Je ne voudrais pas utiliser les morts, mais on a dit que tous ces crânes n'étaient pas forcément ceux des Tutsi. On ne peut pas exhiber des Hutu qui seraient morts sous des balles perdues ou intentionnelles. En effet, ils venaient avec des gourdins et des machettes pour attaquer une armée bien organisée et bien structurée. On peut tenter de me prouver le contraire, mais je pense qu'on a enterré ces gens qui mourraient au front et qui étaient des cibles légitimes ou non. On ne peut pas montrer où ils sont enterrés. Alors on a déterré tous ces crânes, on les a amenés là-bas (dans les mémoriaux). On leur a appliqué l'étiquette de Tutsi, ce qui n'est pas vrai. (...) Comme vous le savez, pendant la guerre, on doit rapidement enterrer les cadavres..., afin d'éviter des épidémies. Parfois, il s'agit de fosses communes. Or, pour commémorer le début du génocide, on expose ces crânes, ces ossements pour exciter la pitié de la Communauté internationale afin qu'elle ferme les yeux sur les bêtises qui sont en train d'être commises... »*

D. Vandermeersch gomme toute déclaration ne créditant pas la thèse officielle du génocide. N'est-il pas étonnant qu'il n'ait cité nulle part les conclusions des travaux de la Commission du Sénat de Belgique sur cette question ? Notamment la Recommandation N° 52 du Rapport final de cette Commission d'enquête, concernant l'attentat du 06 avril

² <http://www.senate.be/crv/GR/gr-14.html>

1994, et qui estime que : « *Les Nations Unies doivent prendre l'initiative de mener une enquête internationale sur l'assassinat des Présidents du Burundi et du Rwanda en avril 1994. Le Sénat de Belgique insiste sur l'opportunité de procéder à une telle enquête parce qu'elle est la seule possibilité que l'on ait de confirmer ou d'infirmer une ou plusieurs hypothèses avancées. En effet, si nous avions connaissances des données relatives à l'assassinat du Président, nous pourrions donner une idée et une interprétation plus claire des événements postérieurs, tant pour ce qui est de l'assassinat du Président... des Casques Bleus que pour ce qui est du génocide. C'est en effet l'attentat contre l'avion présidentiel qui a constitué l'amorce de ces événements ultérieurs...* »

Comme le dit l'association "SOS – Tabara", « *Passer outre cette recommandation du Sénat de Belgique et se targuer d'être en possession des clés de la compréhension du génocide rwandais relèverait de l'intoxication.* »³ Dans son livre sorti fin 2013, Vandermeersch se réfère aux témoignages et aux experts dans les procès qu'il a instruits en 2001, sans tenir compte de leur mise en question en différentes occasions, durant 13 ans.

- **P. 21** : L'auteur écrit : « *... dans une Eglise ... Il reste des traces de ce massacre d'une extrême violence, comme nous avons pu le constater : les bancs métalliques fixés au sol - sur lesquels se trouvaient agglutinées les victimes - avaient littéralement été soufflés par le déluge du feu...* ».

De quelle église s'agit-il ? Dans quelle ville, quelle commune ? Ce genre de bancs constituait un luxe, et à notre connaissance, la seule église où à l'époque, il y avait des bancs métalliques fixés au sol, est la Cathédrale de Kigali. Or, il ne s'agit pas de cette église-là ! Notons aussi qu'à cette époque c'est le FPR qui enterraient ses victimes dans les fosses communes, ou bien il les brûlait dans des maisons ; et, très souvent, il préférait organiser le transport pour aller les enterrer en Ouganda, tout cela pour cacher ses crimes.

- **p. 35** : « *Le "virus de la division", une histoire belge.* » Citant Jean-Pierre CHRETIEN, l'auteur écrit : « *... cette ancienne société ne correspondait pas au modèle féodal qu'on lui a plaqué : "pas de seigneurs tutsi, mais des riches et des pauvres de part et d'autre, et un assujettissement commun au système tributaire d'une monarchie sacrée"* ».

Pierre ERNY⁴, anthropologue réputé et expert du Rwanda pour y avoir vécu plusieurs années comme professeur à l'Université nationale, dément ces affirmations en écrivant : « *Que dans les milieux Tutsi traditionnels on ait eu une idée très vive de la hiérarchie des races avec droit des uns à dominer les autres est une évidence telle qu'il faudrait beaucoup de mauvaise foi pour la nier* ».

De même, dans son livre, **Madeleine RAFFIN**⁵ qui qui vécut au Rwanda pendant près de 30 ans, parlant du régime monarchique tutsi, renchérit en écrivant que : « *..., c'était l'accumulation de tous les pouvoirs entre les mains d'une petite minorité, qui les détiendrait de droit divin.* »

³ SOS-Tabara, *Rwanda 10 ans après... du déni des droits à l'engagement des jeunes citoyens*, Nos Observations, mars 2004.

⁴ Pierre ERNY, *Rwanda 1994*, p. 39, Editions HARMATTAN, 1994.

⁵ Madeleine RAFFIN, *Rwanda : Un autre regard – Trois décennies à son service*, p. 23, Editions Sources du Nil, sept. 2012.

- **P. 36** : Pour Dominique France cité par l'auteur « *en 1900, la ligne de fracture n'opposait pas Hutu et Tutsi mais la guerre qui secouait à l'époque le Rwanda opposait les Hutu et Tutsi reconnaissant la souveraineté du mwami Musinga à d'autres Hutu, Tutsi et Twa de l'Est, de l'Ouest et surtout du Nord, tous décidés à refuser l'autorité de ce roi* ».

Il est évident que par cette idée erronée, l'auteur cité, comme celui qui le cite, veulent tous deux nier l'existence des races ou ethnies au Rwanda. Il s'agit d'une volonté manifeste d'épouser la thèse du régime FPR à Kigali, qui nie justement l'existence d'ethnies au Rwanda tout en continuant à gérer le pays en fonction de ces mêmes ethnies. Il faut être de mauvaise foi pour ne pas s'en apercevoir !

- **P.37** : Il écrit : « *les administrateurs et missionnaires belges contribuent à une reconstruction idéologique de l'histoire rwandaise en créant le concept de "supériorité de la race" tutsi.* »

Ce qui est faux, puisque ce concept existait déjà dans le mythe des « *Ibimanuka* - les descendus du ciel » qui est le mythe fondateur de l'épopée monarchique tutsie, depuis le début de la lignée régnante tutsie Nyiginya, vers le 16^{ème} siècle. Et ce ne sont pas les colons qui ont inventé ce mythe. Les groupes identifiés comme « Hutu, Tutsi et Twa » existaient bien avant la colonisation et se reconnaissaient comme tels. Curieusement, la thèse que l'auteur évoque ici est la même que celle qui est soutenue par le FPR. Et pourtant, comme Pierre ERNY (op. cit p. 39) le fait remarquer : «... *l'idéologie du FPR reste fondée sur cette idée de la supériorité et de droit "naturel" au commandement qui sous-tendait le système monarchique* ». Cela est normal puisque le mouvement politico-militaire FPR est issu du parti politique monarchique UNAR de 1959. Après plus de 60 ans, leur idéologie profondément raciste et sectaire n'a donc pas changé d'un iota !

D'ailleurs, P. ERNY, parlant encore du FPR, ajoute (p. 228) que : « *S'il est de par le monde un mouvement qui dans le fin fond de sa pensée et de sa sensibilité est à base ethnique, c'est bien celui-là. Ceux qui ne l'ont pas encore perçu ne tarderont pas à s'en rendre compte. Mais ça sera malheureusement trop tard et le mal est fait* ». Il écrivait ceci en 1994.

En effet, le FPR s'ingénie à camoufler cette ligne idéologique par des mensonges et des manipulations sur ce système féodal que pourtant il reproduit fidèlement en ce XXI^{ème} siècle.

Et Pierre ERNY (op. cit. p 37) de renchérir en disant : « *Affirmer que Tutsi, Hutu, Twa ont des origines constituées de la même ethnie, comme KASHAMURA tend à le faire... me paraît non seulement contre la tradition, mais aussi contre la vraisemblance historique* ».

Pourquoi le FPR veut-il effacer d'un trait la réalité historique du peuple rwandais ? Parce que sans cela, il ne peut gouverner démocratiquement, puisque le peuple ne votera jamais pour la servitude. C'est ce qui a poussé l'APR/FPR à envahir le Rwanda en 1990 avec l'aide de l'armée Ougandaise. Le partage du pouvoir suivi d'élections telles que prévu par les accords d'Arusha ne pouvait pas les satisfaire puisqu'ils étaient sensiblement minoritaires.

- Enfin, à la **p. 46-47**, l'auteur a tort d'affirmer, comme Gérard PRUNIER, qu'au Rwanda, il y avait « *un refus de contrôle de naissance, des contraceptifs.... politique d'autant plus irresponsable que le pays est durement frappé par l'épidémie de SIDA* ». Il y avait bien au Rwanda un programme de planning familial : méthodes naturelles prônées par l'Eglise et le Planning familial global initié par le gouvernement. Il y avait aussi un programme

national de lutte contre le SIDA. Ces deux programmes étaient financés par les Institutions internationales et les pays occidentaux dont la Belgique qu'il est dès lors facile de retrouver les références de ces réalisations. Ces chercheurs se sont contentés des « *on dit* » diffamatoires au lieu de rechercher les faits réels.

L'usage de termes excessifs.

Beaucoup de termes utilisés se réfèrent à la SHOAH. Et comme par hasard, ils sont tirés des discours officiels de propagande du régime de Kigali et de celui de ses sponsors, à savoir : « *des purificateurs ethniques ; les crimes de l'absolu ; les monstres ; les bouchers ; les concepteurs de la solution finale ; l'armée du crime ; l'organisation et la planification des massacres ; le "Mein Kampf" rwandais ; le Goebbels rwandais ; les médias de la haine ; l'entreprise criminelle ; l'idéologie du génocide ; le négationnisme...* ».

Or, nous remarquons que vingt-quatre ans après, Monsieur D. Vandermeersch, ne tient pas compte des résultats d'enquêtes indépendantes, des recherches scientifiques et objectives, et de certaines conclusions du TPIR qui ont mis en question l'utilisation de ces termes, ou du moins, qui ont indiqué les dérives mensongères de leur utilisation dans le cas du Rwanda ! Il s'agit entre autres, des termes suivants : « *La Planification ; Akazu ; Réseau Zéro ; Escadrons de la mort...* » Ainsi, l'auteur écrit :

- **P.40** : « *En 1994, la mention tutsi, ce sera l'étoile jaune...* ». Faute d'argumentation, l'auteur se réfère à la SHOAH pour expliquer les faits situés dans un contexte d'un autre âge et d'un autre continent.
- **P41** : L'auteur poursuit en affirmant que c'est avec les belges que « *la signification des mots Hutu et Tutsi a changé et que avec sa politique de division le colonisateur a légué lors de l'indépendance en 1962 une véritable bombe à retardement. Les graines d'une idéologie raciste étaient semées* » chez les Hutu, car « *...Ces pièces d'identité vont d'ailleurs se révéler un outil redoutable dans la politique de discrimination à l'égard des Tutsi* ».
« *"Un virus cultivé après l'indépendance" ... "Radicalisation des positions", "stigmatisation" et "extrémisme", telles sont les marques de fabrique du nouvel Etat rwandais* ».

Par ces deux citations, l'auteur feint d'ignorer que les Tutsis vivent au Rwanda depuis des siècles. Il faut alors se demander si Monsieur Vandermeersch fait allusion à la SHOAH ou au mythe fondateur tutsi, les « *Ibimanuka – Les Tombés du ciel* », avec des étoiles... C'est pourquoi, nous considérons que parler d'« *Etoile Jaune* » dans ce contexte est non seulement un non-sens, mais surtout une provocation !

De fait, la mention ethnique sur les cartes d'identité au Rwanda répondait à la demande du Mwami et des chefs Tutsis en 1931, d'abord pour exempter les Tutsis des corvées et autres servitudes, mais aussi pour leur assurer le monopole des études à l'école secondaire, le marché de l'emploi, et surtout le pouvoir ; il s'agissait donc de favoriser les dominants de l'époque. D'ailleurs au Burundi, pays de même configuration politique et sociale que le Rwanda, les mentions ethniques ne figuraient pas sur les cartes d'identité. Pourtant, les militaires de la minorité tutsie au pouvoir y ont organisé depuis 1972 l'épuration des intellectuels hutus sans se tromper. C'était le « *Plan Simbananiye* ». Au sein de la population,

les gens se connaissent entre eux ! D'ailleurs c'est pourquoi, pour une vraie réconciliation, la politique actuelle au Burundi insiste sur l'équilibre ethnique au niveau de l'armée et de la fonction publique. Ce que ne fait malheureusement pas le régime tutsi du FPR au pouvoir au Rwanda. La loi y interdit l'usage de ces termes, mais dans les faits on constate une grave discrimination à base ethnique : nominations aux postes clés de l'administration et nominations des hauts gradés dans l'armée, attribution des marchés publics, attribution des bourses d'étude et d'aides aux veuves et orphelins, commémoration des victimes, etc., et cela sans aucune mention administrative.

- **P. 45** : « *Si aucun procès-verbal de réunion, ni aucun autre document ne permet de déterminer un moment précis où "la solution finale" aurait été décidée, c'est pendant cette période trouble que les idées génocidaires vont se frayer un chemin pour finalement gagner en intensité et en détermination, fin 1993 début 1994* ».

L'auteur construit ainsi une justification théorique des massacres des Tutsi, évacuant l'agression meurtrière du Rwanda qu'il qualifie de « *guerre civile* » par des militaires ougandais d'origine rwandaise soutenus par la RNA (Resistance National Army) - Armée Ougandaise. Ainsi, il efface d'office les déclarations de Pierre ERNY, (op. cit., p.15) et celles « *de nombreux témoignages qui font état de massacres perpétrés sur les populations civiles par les soldats du FPR... Les organismes qui militent pour les droits de l'homme n'ont guère été admis à enquêter librement sur les territoires qu'il occupait... en réalité, le FPR est en train d'éliminer tous ses ennemis.* » Rappelons que vers fin 1993, un million de déplacés campaient aux alentours de la ville de Kigali, une capitale qui ne comptait qu'environ 400.000 habitants. Ces déplacés avaient fui les violences et les massacres du FPR dans la zone Nord du pays qu'il occupait, et ils étaient massés au « *Camp Nyacyonga* », un méga-camp insalubre, misérable et invivable. Dès qu'il s'est avancé vers Kigali en avril 1994, le FPR a commencé par couper le passage entre ce camp et la capitale, isolant plus encore les réfugiés pour les décimer sur place. Ce qui provoqua chez ceux-ci panique, colère, haine, sauve-qui-peut et esprit de vengeance... Notons aussi que, durant 4 ans de guerre (1990-1994), le FPR n'a jamais fait un seul prisonnier ; il les tuait tous, sans exception. Les choses étant ainsi, on peut comprendre l'origine des massacres à grand échelle. Elles ne furent principalement qu'une réaction de malheureux vis-à-vis de leurs bourreaux. Ne pas présenter cet aspect des événements qui se sont déroulés au Rwanda de 1990 à 1994 est fausser l'histoire et ce n'est pas un exemple à donner à de jeunes esprit en formation.

- **P. 123** : L'auteur écrit : « *... les directives officielles sont, elles, extrêmement précises : le pouvoir organise "le travail", répartit les "tâches"... Et bien des vies humaines pourraient être épargnées si l'administration locale n'exécutait pas avec un tel zèle les injonctions d'en haut. La même remarque vaut pour les FAR ...* ».

Le TPIR mieux outillé en moyens, a dû acquitter les accusés du « chef de planification, d'organisation ou d'entente pour commettre le génocide ». Alors dans ce cas, qui a donné les ordres dont parle l'auteur ? Dans aucun procès, le TPIR n'a pu démontrer la préméditation, malgré tous les témoins et experts qui voulaient réécrire l'histoire des événements. Pourquoi Monsieur Vandermeerch, alors Juge d'Instruction, n'a-t-il pas communiqué ces preuves de planification (s'il en avait réellement) au TPIR, afin d'aider à prouver la responsabilité des accusés ? Lui seul le sait ! Actuellement, Monsieur Bernard Lugan dans son livre « *Rwanda : Un génocide en questions* », paru aux Editions Du

ROCHER, souligne cette absence d'arguments au TPIR, pour imputer les massacres aux dirigeants du régime Habyarimana.

- **p. 149** : L'auteur avec Gérard PRUNIER, déclarent : **« Les ravages provoqués par l'ancien gouvernement rwandais conservent toute leur spécificité macabre de par leur intention délibérée, l'ampleur et la dimension politique du projet (une "solution finale") ».**

Il n'y a jamais eu d'intentions délibérées, mais un refus viscéral de retomber en esclavage !

Ces auteurs opposent à ces crimes « *les dérives de crimes de guerres* » du FPR, comme s'il s'agissait d'excuses ou de justifications, malgré d'autres recherches qui les qualifient « d'actes de génocide » en découvrant progressivement la face cachée de l'histoire des événements. L'auteur veut donc à tout prix justifier son accusation quasi uniquement à charge, par une argumentation qui semble puisée dans les discours officiels du régime FPR, lequel réécrit l'histoire du Rwanda selon ses intérêts politiques.

- **P.131** : **« Le chemin qui mène au cataclysme se dessine dès 1959. Le pays connaît une longue série de massacres des Tutsi toujours tolérés, autorisés, sinon commandités par les hautes sphères du pouvoir... les Rwandais se sont progressivement habitués à un niveau de violence de plus en plus élevé ».**

Ici, l'auteur semble oublier qu'en 1959, « les hautes sphères du pouvoir » comme il le dit, étaient constituées d'Autorités traditionnelles monarchiques tutsies et des Autorités coloniales belges ! D'un autre côté, nous lui opposons ici Pierre ERNY (op. cit. p. 228), qui a écrit que : « *L'ethnisme hutu n'a été la plupart du temps qu'une réaction à l'ethnisme tutsi au Rwanda comme au Burundi. Si on avait laissé la société rwandaise évoluer doucement comme elle l'a fait dans les années 80, on aurait pu espérer qu'en une ou deux générations, ce problème s'estompe définitivement. Par soif de pouvoir et de revanche, on a exaspéré les antagonismes de sorte qu'aujourd'hui, il est plus difficile que jamais d'entrevoir une quelconque possibilité de conciliation et d'intégration, il y a eu trop de haines et trop de morts* ».

Le FPR et ses sponsors ont donc brisé les chances d'une évolution harmonieuse de la société rwandaise sans clivages ethniques, et cela parce que ils voulaient le pouvoir sans partage. Ce qu'ils ont établi maintenant. C'était leur objectif absolu, afin de leur permettre de rembourser, via le pillage de la RDC, leurs suppôts occidentaux. La présentation de faits à sens unique de Monsieur Vandermeersch, est un non-sens en matière d'éducation ; il s'agit plus d'intox que d'information.

Les faits relevant de l' « effet miroir »

Il a été souligné par plusieurs observateurs que le FPR commettait sciemment des crimes pour les attribuer au camp ennemi (voir le rapport Davenport /Stam). D'ailleurs, même les cadres de ce mouvement politico-militaire encore en fonction ou ayant démissionnés, ne se gênent aucunement de le dire ouvertement. Ici, délibérément, l'auteur néglige ce fait !

- **P. 17** : L'auteur déclare que : **« ... sur les collines, certaines rivières comme la Kagera charrient tant de victimes que le lac Victoria finit par être pollué, on y retrouvera 40 000 corps qui seront enterrés sur la rive ougandaise ».**

Il s'est avéré que ces corps venaient de la zone occupée par le FPR, et l'auteur feint de l'ignorer. Colette BRAECKMAN, pourtant acquise aux thèses du FPR, dans son livre « **Les Nouveaux Prédateurs**, p. 19, Fayard 2003 », cite un témoignage d'un commandant ougandais réfugié alors à la procure, lors de la guerre de Kisangani en juin 2000. Parlant d'événements d'avril 1994 au Rwanda, de la rivière Akagera et du Lac Victoria, elle écrit : « *En avril 1994, lorsqu'après l'assassinat du président Habyarimana et le début du génocide commis par les extrémistes hutus, nous avons vu des corps descendre le cours de la rivière Akagera et flotter sur le lac Victoria, il nous a fallu du temps pour comprendre ce qui se passait, car les communes frontalières voisines étaient entièrement contrôlées par le FPR. Nous avons finalement compris que ces corps n'étaient pas ceux de Tutsi, mais des civils hutus systématiquement éliminés* ».

Et alors C. Braeckman de qualifier les soldats du FPR de « **Barbares Intelligents** ».

Marcel Gérin, un Belge, en compagnie de sa femme Gloria, furent des témoins oculaires de ces faits macabres en préfecture de Kibungo, région Nyarubuye. Il a notamment donné un témoignage dans ce sens dans « **Africa International**, N° 319, novembre 1998 », et dans le « **Journal du Mardi**, N°2 », édité en Belgique. Dans ce dernier journal, Gérin dit notamment : « *Les soldats de l'APR se sont livrés à des massacres sans nom. Ils tuaient aveuglement tous ceux qu'ils rencontraient, hommes, femmes, enfants, Tutsi, Hutu. L'odeur comme le spectacle étaient insoutenables. Il ne s'agissait pas de faits de vengeance isolés, mais bien d'une véritable entreprise de destruction massive !* »

De même, Madeleine RAFFIN écrit dans son livre « **Rwanda : un autre regard** », p. 80, Editions Sources du Nil 2012 : « *Il est maintenant connu que de nombreux assassinats attribués aux partisans de Habyarimana à partir de 1990 furent en réalité commis par le FPR* ».

Pourquoi Monsieur D. Vandermeersch, Juge d'Instruction, tente-t-il de faire croire le contraire, et plus grave encore, de l'enseigner ? Comment a-t-il pu ignorer ces faits ? Est-ce pour faire acheter son livre par nos écoles. Mais il y a sûrement d'autres raisons, jusqu'ici non encore avouées, afin de ne pas les assumer !

- **P. 19** : Parlant du « **sadisme** », l'auteur part d'une histoire abracadabrante qu'il dit avoir emprunté à Gérard Prunier, pour montrer les prétendus « sadisme » et monstruosité des Hutus. Cela rappelle des livres fiction écrits sur le Rwanda, qui partent de l'in vraisemblable pour construire une histoire à sensation, décalée des faits réels⁶, et dont l'objet est de soutenir les thèses du régime au pouvoir à Kigali.

Le « **sadisme** » à l'extrême concernerait plutôt et surtout les pratiques du FPR telles que soulignées par plusieurs observateurs dans les zones qu'il occupait. Le FPR a notamment torturé sadiquement à mort l'abbé Gaspard Mudashimwa à Rwesero, alors très vieux et très malade. D'autres formes de tortures variées alors inconnues au Rwanda telles que

⁶ Cela nous rappelle une histoire du même genre se rapportant à la SHOAH. « **Survivre avec les loups** » ; un récit autobiographique de **Misha Defonseca**, écrit en collaboration avec Vera Lee et édité par **Robert Laffont**, en 1997 – version française. Il raconte l'histoire d'une petite fille belgo-juive de Schaerbeek qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, traverse l'Europe à pied sur le chemin de ses parents déportés dans un camp de concentration en Pologne, et qui ne dut sa survie qu'à sa - supposée - adoption par une meute de loups, dans les forêts polonaises. Le livre connut un très grand succès : plus de 200.000 exemplaires vendus rien que pour la version française ; traduction en 18 langues ; porté au cinéma en 2007, etc. Mais, en février 2008, suite à une polémique née de nouvelles révélations d'investigateurs internautes, et qui mettaient à mal cette histoire abracadabrante, l'auteure a dû reconnaître que son récit, n'était en fait qu'une histoire inventée. D'ailleurs, l'auteure vient d'être sanctionnée pour ce mensonge.

« *Akandoya, Songamane, Agafuni, Viols collectifs...* », permettent d'identifier facilement des victimes du FPR. Soulignons d'ailleurs que ce sadisme sans limite et ses tortures qui constituent « une marque déposée » de l'APR – Armée Patriotique Rwandais, ont été exporté au Congo-Zaïre, pays connu aujourd'hui sous le nom de RDC – République Démocratique du Congo.

- **P. 50-61** : D. Vandermeersch parle de « **la déroute de l'ONU et de son incapacité de garantir la paix** ». Contrairement à l'armée gouvernementale soumise à l'embargo, l'armée FPR soutenue par l'Ouganda et certains pays occidentaux pouvait mettre fin aux tueries en arrêtant la guerre pour poursuivre les négociations de paix. Les Observateurs des Nations-Unies et les Diplomates occidentaux sont témoins de différents refus du FPR. Il faut rappeler ici que le chef du FPR, le général Paul Kagame, a lancé un ultimatum aux forces de l'ONU présentes au Rwanda (la MINUAR⁷) et à toutes les forces étrangères qui, entre-temps, étaient venues évacuer leurs ressortissants, les intimant de quitter au plus vite le Rwanda. Sinon elles seraient considérées comme forces ennemies, donc des cibles de choix pour ses soldats. Dans son livre, Le colonel MARCHAL, alors Commandant du contingent belge de la MINUAR, témoigne : « *Le 10 avril, gêné dans sa progression par la présence du bataillon ghanéen, le commandant du FPR lance un ultimatum à la MINUAR. Les Casques bleus de la zone démilitarisée ont jusqu'au lendemain à 6 heures du matin pour évacuer leurs positions. Faut de quoi, ils seront pris sous les tirs d'artillerie destinés aux Forces gouvernementales...* »⁸

Il en va de même du témoignage de Willy CLAES, devant la Commission Sénatoriale belge. Il parle alors en tant que Ministre des Affaires Etrangères à l'époque des faits : « *Vous rendez-vous compte que le FPR avait posé un ultimatum en disant que si nous n'étions pas parti le jeudi, ils attaqueraient ? Le FPR nous avait dit très clairement qu'il était d'accord pour une évacuation humanitaire à courte durée, mais qu'il ne fallait pas essayer de transformer le "Peace keeping" en "Peace making", sinon il nous considérait comme des ennemis.* »

L'évacuation humanitaire dont il parle ici concerne les ressortissants étrangers, essentiellement belges, encore présents au Rwanda. En fait, Kagame ne voulait pas de témoins pour les massacres qu'il allait effectuer et qu'il avait planifiés !

- **P. 63** : L'auteur écrit : « **Le pouvoir absolu se nourrit du sentiment de domination et de supériorité.... Il n'y a guère de place pour la contradiction. Le Rwanda a connu durant près de 30 ans - jusqu'à 1991- un régime de parti unique avec une concentration du pouvoir et un autoritarisme croissants** ».

L'auteur voudrait sans doute montrer qu'avant 1960 (période féodale), et après la prise de pouvoir par le FPR en juillet 1994, le Rwanda a connu une bonne gouvernance, le pouvoir partagé... Quelle ironie ? L'auteur aurait beaucoup à apprendre sur la domination et le suprématisme ethnique qui caractérise l'actuel pouvoir absolu au Rwanda, en s'informant auprès des Occidentaux qui y ont été emprisonnés, pour avoir mis en question la violation des droits de l'homme. Ce fut le cas notamment du Belge *Guy Theunis*, et du Professeur américain *Peter Erlinder*. Ce paragraphe s'applique à merveille au régime actuel de Kagame.

⁷ MINUAR : Mission des Nations Unies pour l'Assistance au Rwanda.

⁸ Colonel Luc MARCHAL, *Rwanda : La descente aux enfers. - Témoignage d'un peacekeeper : Décembre 1993 - Avril 1994*, p. 248, Editions LABOR, 2001.

Comment Monsieur Vandermeersch, un grand intellectuel qui devrait être passionné de justice, ne le remarque-t-il pas !

- **P. 65** : L'auteur affirme que : **«...Habyarimana n'était en rien un inconditionnel d'Arusha »**. Pourtant beaucoup d'observateurs sont unanimes à reconnaître que c'est le FPR qui a rompu les Accords d'Arusha. Maintenant, les faits sont établis que c'est le FPR qui a fait assassiner Emmanuel Gapyisi, un grand leader du MDR et concurrent direct de Faustin Twagiramungu. Puis, aux fins de faire pourrir la situation politique et de mettre un frein à la mise en place des institutions, il a fait assassiner les ex-Ministre Félicien Gatabazi et Martin Bucyana^{9,10}, respectivement Secrétaire général du Parti Social-Démocrate (PSD) et président du parti – Coalition pour la Défense de la République (CDR). Finalement, le 06 avril, il a fini par faire assassiner le seul obstacle qui restait à la déstabilisation complète du pays, le Président Juvénal Habyarimana, le fait unanimement reconnu comme déclencheur du « Génocide rwandais ».
- **P. 66** : **« ... cette directive du 21 septembre 1992 émanant de l'État-major des forces armées... Portant sur la définition de l'ennemi, elle illustre parfaitement la radicalisation du régime. Si le document vise d'abord en toute logique les soldats du FPR, il fait rapidement l'amalgame avec les Tutsi considérés par essence comme partisans du FPR... La définition englobe enfin tous ceux qui refusent de combattre le FPR, c'est à- dire les Hutu modérés »**.

Monsieur Vandermeersch semble avoir oublié le terme « *Collabo* » pourtant reconnu chez nous en Occident. Le Rwanda ne pouvait-il pas avoir ses résistants à l'envahisseur ? En plus, il semble ignorer que le FPR a contribué à la radicalisation ethnique en recrutant les jeunes tutsis pour sa guerre, en demandant les cotisations aux Tutsis, en envoyant des infiltrés tutsis au sein des partis politiques intérieurs et dans la population, etc. Il a aussi distribué et/ou constitué des stocks d'armes chez certaines familles tutsies et dans certaines paroisses gérées par des Curés tutsis.

Quant aux « *Hutus modérés* », il s'est avéré qu'il s'agit d'un terme inventé pour la cause, afin de ne pas dire « *les pro-FPR et donc des collaborateurs* ». Le général Roméo DALLAIRE, dans son livre, confirme cette assertion lorsque, parlant de Félicien Gatabazi, il écrit : « *J'étais assis près de Félicien Gatabazi-chef-influent PSD (un parti encore uni), Hutu modéré bien connu du Sud et très pro-FPR* »¹¹, tient-il à souligner. Ces individus « *pro-FPR* », que l'on a ensuite désignés de « *modérés* » se considéraient et agissaient comme tels, et les citoyens les voyaient ainsi, c'est-à-dire des *Collabos*. Malheureusement, le même Félicien Gatabazi et certains autres leaders dits « *modérés* » ont été assassinés par le FPR, car ils n'étaient plus d'accord avec sa façon de mener la guerre. Mais au fait, pourquoi on ne parle des « *modérés* » que du côté Hutu ?

⁹ Bonaventure K. Mureme, *Manuel d'histoire politique et sociale du Rwanda contemporain : Du coup d'état militaire du 5 juillet 1973 au génocide*, p. 753, Harmattan 2012.

¹⁰ « *Flash back : Les assassins de Gapyisi, Félicien Gatabazi, étaient tous membres de la DMI* », article écrit par « Les membres du FPR », et que l'on sait trouver sur le Web - « ikazeiwacu.unblog.fr »

¹¹ Lieutenant-général Roméo DALLAIRE, *J'ai serré la main du diable : La faillite de l'humanité au Rwanda*, p. 247, Editions LIBRE EXPRESSION. Roméo Dallaire était le Commandant militaire de la MINUAR.

Conclusion.

« *Comment devient-on génocidaire ?* » Le Juge d’Instruction Damien Vandermeersch a tenté de nous instruire sur ce sujet. Le terme « Génocidaire », est un concept récent, introduit au dictionnaire en début des années 2000. Le terme est fondamentalement accusateur à l’égard d’une partie de la population, en l’occurrence les Hutus, au sujet de la tragédie rwandaise de 1990-1994. Donc, nous pouvons affirmer sans risque de nous tromper, que le terme « *Génocidaire* » a été inventé pour accuser et condamner globalement les Hutus du crime des crimes, et désigner tous les Tutsis de victimes de ces crimes. C’est une façon de gommer à jamais les responsabilités de ces derniers dans la tragédie rwandaise, et ainsi, de leur assurer pour longtemps « un pouvoir sans partage ».

Le terme « Génocidaire » est donc une construction idéologique, conçue aux fins de mettre sous l’éteignoir politique tous les Hutus pouvant prétendre à la compétition au pouvoir, car désignés systématiquement de bourreaux à exclure. Quand bien même des Tutsis auraient commis des crimes graves et comparables, voire plus répréhensibles.

Tout au long de ce livre, en omettant d’importantes pièces du grand puzzle historique et géopolitique du conflit rwandais, Monsieur D. Vandermeersch déforme l’histoire du Rwanda, et dans ce sens, il semble encourager, voire soutenir le régime en place à Kigali, qui est en train de réécrire l’histoire du pays et de toute sa population, à son propre avantage.

Selon les déclarations du Président Yoweri MUSEVENI¹², au sommet de Harare (Zimbabwe) en 1998, parlant de son soutien au mouvement tutsi FPR, il dit : « *Ils m’ont parlé de leur intention de s’organiser pour recouvrer leurs droits au Rwanda, qui ont été annihilés depuis le génocide de 1959.* » Du reste, des membres éminents du FPR, comme ils le déclarent souvent, ont attaqué le Rwanda, pour rétablir dans le pays, la situation sociale qui y prévalait dans les années 1950. Or, ceci ne saurait être acceptable en Occident. Dès lors, pourquoi l’encourager et le soutenir au Rwanda. Ce n’est pas si difficile à comprendre. L’Occident a aidé le général Kagame à rétablir la domination tutsie au Rwanda contre un accès aux richesses de la RDC, et tant que cela lui rapporte, il protégera cet accès sans considération pour les populations locales. Est-ce cela que nous voulons démontrer dans nos écoles? La loi du plus fort, du plus violent, du plus riche? Nous savons que, dans les années 1950, la fleur de l’élite belge était quasi uniquement francophone. Est-ce que, en Belgique, les Francophones peuvent réclamer actuellement, en 2014, la restauration de cette situation d’antan en gommant les efforts de cohabitation déjà consolidés jusqu’aujourd’hui?

Le Rwanda a connu un drame terrible. Les acteurs sont encore là et certains sont encore aujourd’hui de grands décideurs. Dans ces conditions, il est difficile de les inquiéter. Dans ce

¹² “To The Situation In The Great Lakes Region”, Republic of Uganda: Statement by H.E. Yoweri Kaguta Museveni, President of Uganda, Harare, Zimbabwe, 9 August 1998.

cas, il devient plus facile de faire endosser aux plus faibles, à savoir ceux-là qui ont perdu la guerre, tous les crimes commis ; devenant alors coupables de tous les maux. Victimes désignées d'avance et honnies de tous, ils sont condamnés sans présomption d'innocence ; est-ce justifiable par un JUGE d'Instruction ? Pourtant, quelques courageuses et rares hautes personnalités, ont osé dire la vérité sur ce qui s'est passé au Rwanda. Nous citons d'abord BOUTROS BOUTROS Ghali. Robin Philpot rapporte dans son livre¹³ que Boutros Ghali est très clair dans ses conclusions : « *Le génocide au Rwanda est à 100% la responsabilité américaine !* » « (...) *C'est l'ancien secrétaire général de l'ONU, B. Boutros Ghali qui l'a dit en juillet 1998. Et il l'a d'ailleurs répété en Novembre 2002.* ».

De même, le Colonel Luc Marchal¹⁴, parlant de l'attentat contre l'avion présidentiel, qui fut perpétré le 6 avril 1994 : « *Plus personne ne met en doute la responsabilité de Kagame dans l'attentat. Mais il est toujours chef d'Etat et ce sont les Etats Unis qui ont joué ce pion-là, pour toute une série de raisons...* »

Les USA sont donc au centre de la crise rwandaise qui a dégénéré... Qui peut juger les Américains ? Personne, puisque ce sont eux qui dirigent le monde, et qui en donnent des directives. On ne peut pas non plus juger ceux qui sont couverts et soutenus par eux car il ne faut pas écarter les Britanniques des responsables de la tragédie rwandaise. D'ailleurs, le Juge d'Instruction, Vandermeersch, a reconnu lui-même, lors de l'une des présentations de son livre, qu'« il est extrêmement difficile d'enquêter sur les autorités actuelles au Rwanda et de pouvoir les juger ». Parmi les plaintes déposées au Tribunal de Bruxelles, il a notamment évoqué celle qui visait le Président Kagame, et qui a tout simplement été classé sans suite ! Pourtant, les USA ont pu se débarrasser de Saddam Hussein, de Kadhafi et de Benali. Pourquoi pas Kagame ? Parce qu'il « rapporte » toujours !

De même, Carla del Ponte, lorsqu'elle a eu la conviction que l'attentat contre l'avion présidentiel aurait pu être perpétré par le FPR, a exprimé franchement son point de vue en disant que : « *S'il s'avérait que c'est le FPR qui a abattu l'avion présidentiel, il faudrait réécrire l'histoire du génocide Rwandais.* »¹⁵ Et lorsqu'elle a commencé à mener des enquêtes sur cet attentat, elle en a fait des frais. Sa place de procureur du TPIR lui fut tout simplement retirée !

Le TPIR a donc été saboté par les autorités FPR de Kigali (qui au départ le rejetaient carrément), qui ont été aidées en cela par leurs sponsors, très puissants. Il en est malheureusement de même pour le Juge d'Instruction français Jean-Louis Bruguière, et pour le Juge espagnol Fernando Merelles. Actuellement, en France, le dossier est dans les mains du Juge d'Instruction, Monsieur Trévédic, mais sans surprise, il sera comme les autres... Il est

¹³ Robin Philpot, Ça ne s'est pas passé comme ça à Kigali, Edition Les Intouchables, 2003.

¹⁴ Christophe Vincelet, *La mort des dix casques bleus belges à Kigali le 7 avril 1994 ou l'échec de la Belgique dans la crise rwandaise*, pp 105-129. Mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, sous la direction de Madame le Professeur Annette Becker, Université de Paris X, Nanterre, Département d'Histoire, juin 2003.

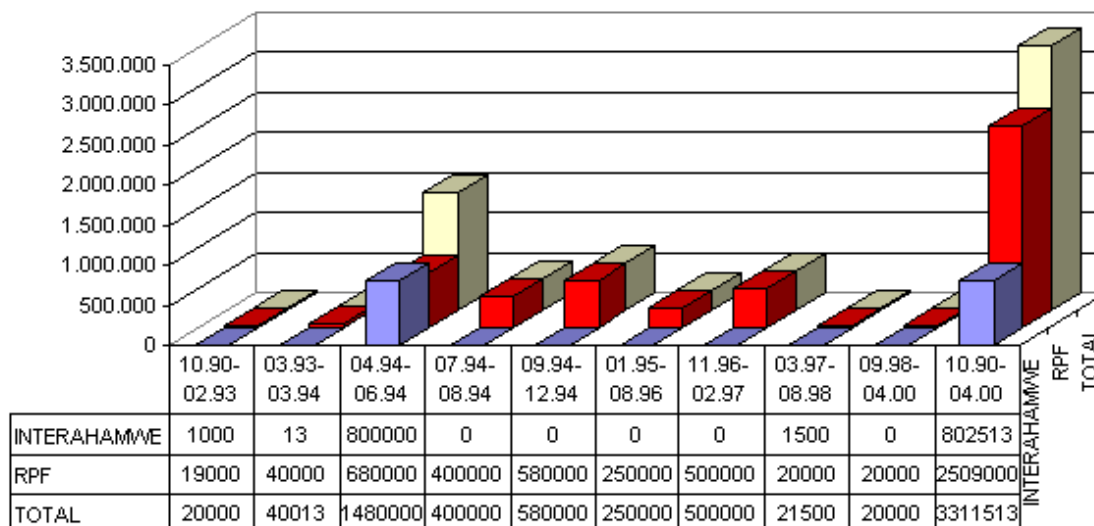
¹⁵ Cf. « *Aktuell* », édition du 17 avril 2000.

soumis à des pressions telles qu'il ne peut avancer..., et pourtant la Justice française comme d'autres en Occident se disent indépendantes ! De qui : du politique ? Du capital ?

Cette opacité entretenue sur le drame rwandais fausse toutes les données relatives à la « problématique rwandaise », dont le nombre de victimes, la qualification des crimes et la manipulation sur les responsabilités criminelles. Ainsi par exemple, l'étude de Monsieur James GASANA, ex-Ministre de la Défense (1992-1993), évoque le nombre de près de 3,5 Millions de morts au Rwanda, entre octobre 1990 et décembre 1998. Voir à ce propos le graphique ci-dessous.

(Bruxelles, 10 Novembre 2007)

A l'occasion de la Journée de commémoration des victimes rwandaises et congolaises des massacres perpétrés au Congo (ex-Zaire) par l'Armée Patriotique Rwandaise (APR) depuis la 1ère invasion de ce pays en octobre 1996.



() Coût en vies humaines de la crise politique du Rwanda 1990-2000. Par Dr James K. Gasana, ex-ministre de la défense du Rwanda*

<http://www.rwasta.net/view/article/differences-entre-le-genocide-rwandais-et-le-genocide-juif/index.html> (PDF [carnet_rwanda_96.pdf](#))

Dès lors, il paraît évident que, dans le cas où certains grands pays avaient connaissance de cette réalité et qu'ils persistent à la cacher, ils deviennent automatiquement des complices de cette hécatombe !

Dans tous les cas, il faudra rechercher la vérité. Il est vrai que la vérité judiciaire ne correspond pas toujours avec la vérité historique, mais les deux devraient rester proches,

notamment en utilisant les nuances nécessaires, quand la situation l'exige. C'est un impératif pour arriver à une Justice équitable et crédible. Il en va de l'éthique morale.

Au vu de nos remarques et observations, nous estimons que le livre de Damien Vandermeersch est loin d'être un outil pédagogique. On ne saurait donc enseigner aux enfants belges une histoire qui est encore à écrire, car le « Génocide rwandais » est encore en question, comme le livre de Bernard Lugan : « *Rwanda : Un génocide en questions* », Editions du ROCHER 2014, et d'autres recherches d'experts indépendants, le montrent.

En conséquence, nous voudrions demander au Ministre-Président de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Monsieur Rudi DEMOTTE et au Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale, Madame Marie-Martine SCHYNS, de reconsidérer leur position, à la lumière de ces éléments qui, apparemment n'étaient pas à leur disposition au moment où ils rédigeaient cette circulaire.

Pour SafB - Synergies africaines en Belgique, asbl.

Bède Bicomumpaka,

Président.

E-mail : safbasbl@yahoo.fr

Rue de la Colonne 54/4

1080 Bruxelles